

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

Procès-verbal de la **séance ordinaire du Conseil** de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle des séances du Conseil situé au 1216, rue Principale, ce premier jour de février 2023 (01/02/2023) à compter de 19 heures 00 et à laquelle sont présents les membres suivants :

Marlène Doucet Lucie Geoffrion Éric Beauchamp
Émilie Doucet Gaétan Beauchesne

Est absent :
Bernard Dumais

Tous formants quorum sous la présidence de Rita Dufresne, mairesse, Nathalie Laroche, directrice générale adjointe.

Résolution 2023-02-019 Adoption de l'ordre du jour

Gaétan Beauchesne propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour ci-dessous présenté en laissant le varia ouvert.

1. Ouverture.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2023.
4. Mandater la firme d'avocats Beauvais Truchon pour communiquer avec Ninon Fortier.
5. Démission de Bernard Dumais, conseiller au poste #5.
6. Présentation des comptes.
7. DGL, CPA – Facture d'honoraires professionnels.
8. Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection.
9. Renouvellement de l'entente services aux sinistrés – Croix-Rouge.
10. Liste des personnes endettées pour taxes.
11. Soumission de les Portes RO-MA pour réparer porte du garage de la caserne.
12. Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment – Permis.
13. Demande d'inscription congrès de la COMBEQ pour l'inspectrice en environnement et bâtiment.
14. Modification de la résolution 2022-12-232 – Changement de numéro civique.
15. Avis de motion du règlement 024-2023 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2023 et les conditions de leur perception.
16. Dépôt de projet du règlement 024-2023 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2023 et les conditions de leur perception.
17. Avis de motion règlement d'urbanisme 006-UR-2023 – Démolition d'immeubles.
18. Dépôt du projet règlement 006-UR-2023 – Démolition d'immeubles.
19. Avis de motion règlement 007-UR-2023 relatif à l'émission des permis et certificats.
20. Dépôt de projet du règlement d'urbanisme 007-UR-2023 relatif à l'émission des permis et certificats.
21. Avis de motion du règlement 008-UR-2023 modifiant l'article 12.1 du règlement de construction 2015-07-004.
22. Dépôt projet du règlement 008-UR-2023 modifiant l'article 12.1 du règlement de construction 2015-07-004.

23. Avis de motion règlement 009-UR-2023 modifiant le règlement zonage numéro 2015-07-003.
24. Dépôt du 1^{er} projet règlement 009-UR-2023 modifiant le règlement zonage numéro 2015-07-003.
25. Varia - Déneigement secteur privé de la rue Mongrain.
26. Période des questions.
27. Levée de l'assemblée.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2023-02-020 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2023

Émilie Doucet propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2023 tel que rédigé.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2023-02-021 Mandater la firme d'avocats Beauvais Truchon pour communiquer avec Ninon Fortier

Gaétan Beauchesne propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- Mandater la firme d'avocats Beauvais et Truchon de communiquer avec Ninon Fortier concernant son absence depuis plus d'un an.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2023-02-022 Démission de Bernard Dumais, conseiller au siège # 5

ATTENDU la correspondance en date du 25 janvier 2023 de Bernard Dumais, conseiller au siège #5, informant la municipalité de sa démission;
ATTENDU QUE des raisons personnelles empêchent Bernard Dumais d'assister régulièrement aux séances du conseil.

Éric Beauchamp propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la démission de Bernard Dumais au siège #5. Il y aura donc élection partielle. Le scrutin se tiendra le 26 mars 2023.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2023-02-023 Présentation des comptes

ATTENDU QUE pour l'approbation des comptes à payer du mois de janvier 2023 chacun des membres du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période.

- **Lucie Geoffrion** propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers que des comptes au montant 108 889.52\$ soient acceptés et payés.

-Adoptée à l'unanimité-

Je soussignée, Nathalie Laroche, directrice générale adjointe de la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac, certifie que la Municipalité possède les fonds ou crédits nécessaires de l'ordre de 108 889.52 \$ sont disponible en date du 01 février 2023.

Nathalie Laroche
Directrice générale adjointe

Résolution 2023-02-024 DGL, CPA – Facture d'honoraires professionnels

ATTENDU la facture d'honoraires professionnels au montant de 39 953.81 \$ de la firme comptable DGL, CPA.

- **Éric Beauchamp** propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter que 75% de la facture sera assumée par le camping et 25% par la municipalité.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2023-02-025 Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

CONSIDÉRANT qu'à compter du 1^{er} janvier 2022 les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale.

EN CONSÉQUENCE, **Émilie Doucet** propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents (Marlène Doucet, Lucie Geoffrion, Éric Beauchamp et Gaétan Beauchesne) ce qui suit :

- De créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;
- Que ce fonds soit constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM.

AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 2022-02-029, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 1 500 \$.

EN CONSÉQUENCE, que les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés a même l'excédent de fonctionnement non affecté.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2023-02-26 Renouvellement – Entente Croix-Rouge
Canadienne

Éric Beauchamp propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter ce qui suit :

- D'autoriser le paiement de la contribution annuelle 225.00 \$ pour l'entente des services aux sinistrés couvrant la période d'avril 2023 à mars 2024.
- D'autoriser la mairesse et directrice générale à signer l'amendement no. 2 à l'entente de service aux sinistrés.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2023-02-27 Liste des personnes endettées pour taxes

ATTENDU la liste déposée au conseil municipal des contribuables endettés envers la municipalité pour taxes municipales incluant les intérêts et pénalités au 31 janvier 2023.

Lucie Geoffrion propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- D'autoriser l'envoi d'une lettre recommandée pour les comptes suivants :
 - Matricules #6085-58-0421 #6085-58-2690 #6086-52-6605 et #6689-09-1043
- D'autoriser, s'il y a lieu, le transfert à la Cour municipal de la MRC de Mékinac pour collection;
- D'approuver la liste des comptes en retard.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2023-02-28 Soumission de Les portes RO-MA pour réparer porte du garage de la caserne

ATTENDU la soumission numéro 3061196-1 de Les portes RO-MA pour la réparation de la porte du garage de la caserne au coût de 1 198.39 \$ (taxes incluses).

Émilie Doucet propose et il est résolu à l'unanimité d'accepter cette soumission de Les portes RO-MA.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2023-02-29 Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment – Permis

Gaétan Beauchesne propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- D'accepter le dépôt du rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment pour le mois de janvier 2023.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2023-02-30 Demande d'inscription congrès de la COMBEQ pour l'inspectrice en environnement et bâtiment

Lucie Geoffrion propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- Autoriser l'inspectrice en environnement et bâtiment à s'inscrire au congrès annuel qui se tiendra à Rimouski du 20 au 22 avril 2023 de la COMBEQ.
- D'autoriser le paiement pour les frais d'inscription au coût 380\$
- D'autoriser le remboursement des frais de déplacements, d'hébergement et les repas.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2023-02-31 Modification de la résolution 2022-12-232 –
Changements de numéros civiques

Gaétan Beauchesne propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- Modifier la résolution 2022-12-232 concernant des changements de numéros civiques;
- Retirer de la résolution que le lot #4 910 644 étant le 481, route Ducharme change pour le 479, route Ducharme et que le lot #4 910 645 étant le 479, route Ducharme change pour le 481, route Ducharme.

-Adoptée à l'unanimité-

Avis de motion, règlement numéro 024-2023, pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2023 et les conditions de leur perception

- AVIS DE MOTION présentée par **Gaétan Beauchesne**, conseiller au siège numéro six (6), concernant la présentation à une prochaine séance du règlement numéro 024-2023, règlement pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2023 et les conditions de leur perception.

Dépôt du projet pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2023 et les conditions de leur perception

- **Gaétan Beauchesne**, conseiller au siège numéro six (6), fait la présentation du projet du règlement numéro 024-2023, règlement pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2023 et les conditions de leur perception. Ce projet de règlement sera disponible sur le site internet de la municipalité pour consultation avant son adoption.

Avis de motion, règlement d'urbanisme numéro 006-UR-2023 démolition d'immeubles

- AVIS DE MOTION présenté par **Émilie Doucet**, conseillère au siège numéro quatre (4), concernant la présentation à une prochaine séance du règlement 006-UR-2023, règlement pour démolition d'immeubles.

Dépôt du projet de démolition d'immeubles

- **Émilie Doucet**, conseillère au siège numéro quatre (4), fait la présentation du projet du règlement numéro 006-UR-2023 pour la démolition d'immeubles. Ce projet de règlement sera disponible sur le site internet de la municipalité pour consultation avant son adoption.

Avis de motion, règlement d'urbanisme numéro 007-UR-2023, relatif à l'émission des permis et certificats

- AVIS DE MOTION présenté par **Gaétan Beauchesne**, conseiller au siège numéro six (6), concernant la présentation à une prochaine séance du règlement numéro 007-UR-2023, règlement relatif à l'émission de permis et certificats.

Dépôt du projet relatif à l'émission de permis et certificats

- **Gaétan Beauchesne**, conseiller au siège numéro six (6), fait la présentation du projet du règlement numéro 007-UR-2023 relatif à l'émission des permis et certificats. Ce projet de règlement sera

disponible sur le site internet de la municipalité pour consultation avant son adoption.

Avis de motion, règlement d'urbanisme numéro 008-UR-2023 modifiant l'article 12.1 du règlement de construction 2015-07-004

- AVIS DE MOTION présentée par **Émilie Doucet**, conseillère au siège numéro quatre (4), concernant la présentation à une prochaine séance du règlement 008-UR-2023, règlement modifiant l'article 12.1 du règlement de construction 2015-07-004.

Dépôt du projet de modification de l'article 12.1 du règlement de construction 2015-07-004

- **Émilie Doucet**, conseillère au siège numéro quatre (4), fait la présentation du projet du règlement numéro 008-UR-2023 pour la modification de l'article 12.1 du règlement de construction. Ce projet de règlement sera disponible sur le site internet de la municipalité pour consultation avant son adoption.

Avis de motion, règlement d'urbanisme numéro 009-UR-2023 modifiant le règlement zonage numéro 2015-07-003

- AVIS DE MOTION présentée par **Lucie Geoffrion**, conseillère au siège numéro deux (2), concernant la présentation à une prochaine séance du règlement 009-UR-2023, modifiant le règlement du zonage numéro 2015-07-003.

Dépôt du 1^{er} projet de modification du règlement de zonage numéro 2015-07-003

- **Lucie Geoffrion**, conseillère au siège numéro deux (2), fait la présentation du 1^{er} projet du règlement numéro 009-UR-2023 pour modification du règlement du zonage numéro 2015-07-003. Ce projet de règlement sera disponible sur le site internet de la municipalité pour consultation avant son adoption.

VARIA – Déneigement secteur privé de la rue Mongrain.

- Il a été discuté de demander des prix à deux (2) soumissionnaires : St-Roch Déneigement et Excavation A. Doucet Inc.

Éric Beauchamp propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la levée de l'assemblée. Il est 19 heures 30.

Rita Dufresne, mairesse

Sylvie Genois, Greffière-trésorière

« Je, Rita Dufresne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».